

Cultures & Conflits

La revue

85-86 |
L'institutionnalisation du Parlement européen
Dossier

FRANCISCO ROA BASTOS

Sociogénèse d'une catégorie politique : l'introduction de « partis politiques au niveau européen » dans le droit communautaire

Sociogenesis of a Political Category: the Introduction of "Political Parties at the European Level" in Community Law

p. 99-122

Résumés

Français English

Cet article revient sur l'introduction dans le traité de Maastricht de 1992 d'une catégorie politique nouvelle, celle des « partis politiques au niveau européen ». S'intéressant prioritairement aux acteurs mobilisés en faveur de ce « label », il cherche à décrire le plus précisément possible leurs mobilisations, tout en mettant en évidence les conditions de possibilité de cette codification particulière. Fondé sur une enquête empirique approfondie, il propose les éléments d'une sociogénèse de cette catégorie politique.

This article focuses on the introduction in the Maastricht Treaty (1992) of a new political category, namely the "political parties at the European level". It primarily deals with the actors promoting this label, trying to describe as precisely as possible their mobilizations. It moreover brings to light the conditions that made possible this specific codification. The article is for that purpose based on an extensive empirical survey, which makes us able to

sketch the sociogenesis of that political category.

Entrées d'index

Mots-clés : catégories politiques, champ du pouvoir européen, codification, fédérations européennes de partis, Partis européens, partis politiques, partis politiques au niveau européen, sociologie politique, Traité de Maastricht, Union Européenne

Keywords : codification, European Federations of Parties, European field of power, European Parties, European Union, Maastricht Treaty, political categories, political parties, Political parties at the European Level, political sociology

Accès au texte / extrait



Texte intégral en libre accès disponible sur le portail Cairn. Le texte intégral en libre accès sera disponible à cette adresse en janvier 2016.

Consulter cet article

Aperçu du début du texte

« Ceci n'est pas une pipe », peignait Magritte en 1929 dans *La trahison des images*. À bien des égards, ceci n'est pas non plus un article sur les « partis politiques au niveau européen ». Du moins, pas tout à fait. Il ne prétend pas déterminer la nature, les fonctions ou encore les perspectives d'évolution des organisations politiques concrètes qui sont aujourd'hui reconnues sous cette appellation, mais bien proposer une étude historique et sociologique des mobilisations qui ont conduit à l'introduction de la catégorie même de partis « politiques au niveau européen » dans le traité de Maastricht en 1992.

L'article 138a du traité de Maastricht, signé le 7 février 1992, stipule en effet :

« Les partis politiques au niveau européen sont importants en tant que facteur d'intégration au sein de l'Union. Ils contribuent à la formation d'une conscience européenne et à l'expression de la volonté politique des citoyens de l'Union. »

Il nous semble important de revenir sur cette codification ...

Pour citer cet article

Référence papier

Cultures & Conflits, n° 85/86, printemps/été 2012, p. 99-122

Référence électronique

Francisco Roa Bastos, « Sociogenèse d'une catégorie politique : l'introduction de « partis politiques au niveau européen » dans le droit communautaire », *Cultures & Conflits* [En ligne], 85-86 | Printemps-Été 2012, mis en ligne le 16 mars 2013, consulté le 06 juin 2014. URL : <http://conflits.revues.org/18345>

Auteur

Francisco Roa Bastos

Francisco Roa Bastos est doctorant en science politique à l'université de Versailles-Saint-Quentin, sous la direction de Patrick Hassenteufel. Il termine de rédiger une thèse sur «L'institutionnalisation des “partis politiques au niveau européen”» qui propose une sociogenèse de cette catégorie fondée sur l'étude des acteurs et de leurs mobilisations.

Droits d'auteur

Creative Commons License



Ce texte est placé sous copyright de Cultures & Conflits et sous licence Creative Commons.

Merci d'éviter de reproduire cet article dans son intégralité sur d'autres sites Internet et de privilégier une redirection de vos lecteurs vers notre site et ce, afin de garantir la fiabilité des éléments de bibliographie. » (voir le protocole de publication, partie « site Internet » : <http://www.conflits.org/index2270.html>).